



CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 février 2026



PROCÈS - VERBAL

Conformément à l'article L2121 alinéa 25 du CGCT

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE NEUF FEVRIER à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Verneuil-en-Halatte, dûment convoqué par Monsieur le Maire par lettre en date du 4 février 2026, s'est réuni à la Salle de Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire procède à l'appel nominatif.

Présents : Monsieur Philippe KELLNER, Maire

Jean-Philippe LEBAILLIF, Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, *Adjoints au Maire*
Ginette COCU, Nadine FRANCON, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Corinne SKORIC, Jean ALESI,
Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Sophie
GAIME, Brigitte BLONDEAU, Vincent JUREDIEU, *Conseillers Municipaux*

Pouvoirs : Pascale CADET (*pouvoir à Mme FRANCON*) - Alexis CHAMEREAU (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*) - Daniel BOULANGER (*pouvoir à Mr BIANCHI*) - Françoise PARENT (*pouvoir à Mme COCU*) - Gilles QUÉMARD (*pouvoir à Mr BENY*) - Graziella EBELY (*pouvoir à Mr LENAIN*)

Absente : Vanessa MIERMON

Formant la majorité des membres en exercice.

Le compte rendu de la séance du est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Arnaud VANNIER

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Registre des décisions - Année 2026

N° Décision	Date	Thème	Affaires
01/2026	05/01/2026	Contrat	Contrat de maintenance avec LOGITUD Solutions pour le serveur GVE, la solution GVe avec transfert d'infractions et d'administration et des terminaux nomades avec application Gve. La durée du contrat prendra effet à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2026. Le forfait annuel est de 1642,89€ HT
02/2026	27/01/2026	Affaires Financières	Dans le but de préserver les emplois liés aux professions médicales et paramédicales dans la commune, la municipalité a décidé de ne pas réviser les loyers de ces professions

2026-001 Débat sur le rapport d'orientation budgétaire

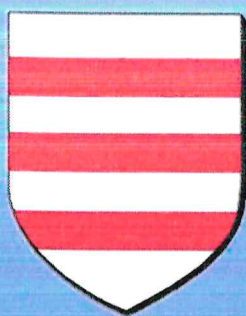
Le Conseil Municipal de la Ville de Verneuil-en-Halatte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;

Vu le rapport joint, Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au Débat d'Orientation Budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat ;

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif aux orientations générales du budget 2026 le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Rapport et du Débat d'Orientations Budgétaires 2026.



**RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2026**



QUELQUES RÉALISATIONS EN 2025

RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDÉTAIRES



Quelques réalisations 2025

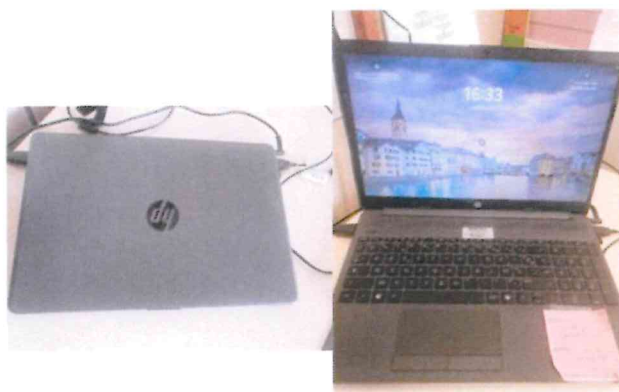
Résultats financiers estimés 2025

Orientations budgétaires 2026

QUELQUES RÉALISATIONS 2025



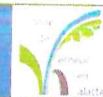
ACQUISITION DE 13 PC PORTABLES ET
1 PC POUR LES DIRECTEURS ET LES
ENSEIGNANTS DE NOS ÉCOLES



RÉFECTION D'UNE SALLE DE
CLASSE À L' ÉCOLE CALMETTE



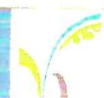
QUELQUES RÉALISATIONS 2025



ACQUISITION DE MOBILIERS ADAPTÉS À LA CANTINE CALMETTE



QUELQUES RÉALISATIONS 2025



RÉFECTION DE LA COUR DE L' ÉCOLE CALMETTE ET CRÉATION D'UN ÎLOT DE FRAÎCHEUR



QUELQUES RÉALISATIONS 2025



LES FENÊTRES DES SALLES DE CLASSE DE L' ÉCOLE FERRY (côté Piegaro) ONT ÉTÉ REMPLACÉES PAR DES MENUISERIES MODERNES AVEC VOILETS ROULANTS



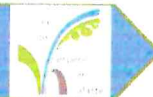
QUELQUES RÉALISATIONS 2025



CRÉATION D'UNE SALLE DE PAUSE ET DE VESTIAIRES AUX SERVICES TECHNIQUES



QUELQUES RÉALISATIONS 2025



travaux d'aménagements sécuritaires, de voirie et de création d'une voie verte (en continuité de la rue des Bois), avenue du Général de Gaulle



QUELQUES RÉALISATIONS 2025



RUE DE L'ÉGALITE 3^{ème} ET DERNIÈRE TRANCHE



QUELQUES RÉALISATIONS 2025



travaux d'aménagements sécuritaires: création d'un parking rue Victor Hugo



QUELQUES RÉALISATIONS 2025



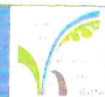
travaux d'aménagements sécuritaires,
carrefour du Marronnier



travaux d'aménagements de voirie et
d'enfouissement de la rue Victor Hugo



QUELQUES RÉALISATIONS 2025



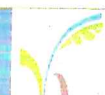
Réfection du chemin de Ronde



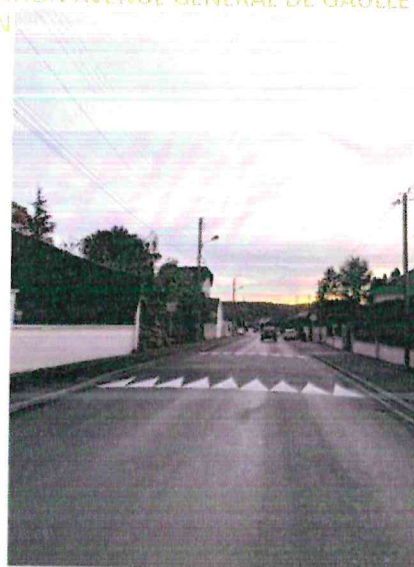
Création de l'abribus rue de Verdun



QUELQUES RÉALISATIONS 2025



AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES: CRÉATION D'UNE SURELEVATION AVENUE GENERAL DE GAULLE ET JEAN JACQUES FUSSIEN



QUELQUES RÉALISATIONS 2025



DÉMOLITION ET RÉAMENAGEMENT 3 RUE CALMETTE



QUELQUES RÉALISATIONS 2025



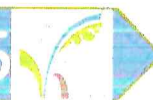
DÉCONSTRUCTION DE LA GRANGE CENTRE VILLE





RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025

RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025



Fonctionnement : Premières tendances

Les recettes réelles (6 517 K€) ont augmenté de + 2,8 % par rapport au CFU 2024 (6 341 K€) (hors résultat reporté).

Le taux de réalisation des recettes totales (hors résultat reporté et opérations d 'ordre) par rapport au BP 2025 est de **105,89%**

Les dépenses réelles (4 306 K€) sont en diminution de 2,42% par rapport au CFU 2024 (4 413 K€).

Le taux de réalisation des dépenses totales par rapport au BP 2025 est de **78,65 %**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à **1 673 K€**, il est supérieur de **150 K€** à celui de 2024 (1 523 K€)

Le résultat global cumulé de fonctionnement fin 2025 s'élève à **5 643 K€**

RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025



Fonctionnement : Premières tendances

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2025 d'un montant de 4 306 K€, sont en diminution de 107 K€ par rapport aux dépenses enregistrées au CFU de 2024 (4 413 K€).

Par rapport au Compte Financier Unique 2024 :

- Les charges de personnel (2 351 K€) ont augmenté de 43 K€ (2 308 K€ en 2024).
- Les charges à caractère général (1 370 K€) ont diminué de 155 K€ (1 525 K€ en 2024).
- Les charges de gestion courante (505 K€) ont augmenté de 8 K€ (497 K€ en 2024).
- Les charges financières (26 K€) ont diminué de 7 K€ (33 K€ en 2024).
- Les charges exceptionnelles (1,5 K€) ont augmenté de 1,24 K€ (0,26 K€ en 2024).
- Les atténuations de produits (52 K€) ont augmenté de 3 K€ (49 K€ en 2024).

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 517 K€ et sont supérieures aux recettes de 2024 (6 341 K€). Elles ont augmenté de 2,8%.

Sans augmentation des taux de fiscalité locale en 2025, les contributions fiscales (2 664 K€) ont évolué compte tenu de la hausse forfaitaire des bases fiscales (+1,7% en 2025).

Avec l'excédent de fonctionnement reporté, la section fonctionnement révèle, avant affectation des résultats, un excédent de clôture de 5 643 K€ (Excédent reporté 1 673 K€ + excédent 2024 de 3 970 K€).

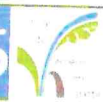
RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025



Résultat de fonctionnement : Premières tendances

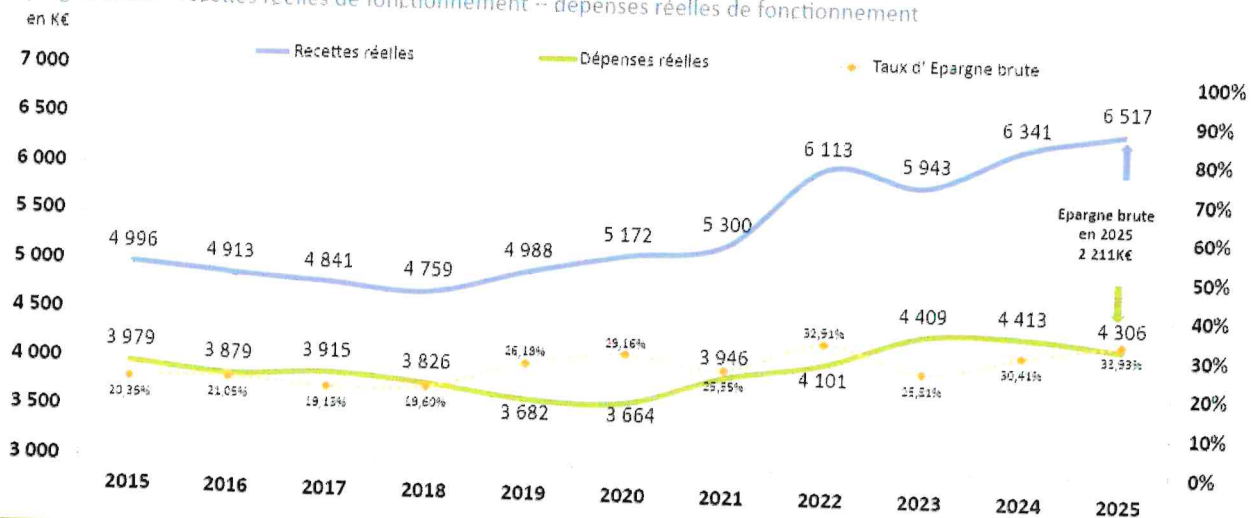
FUNCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025	ECART CFU vs BP
Dépenses totales			
sans virement à la section d'invest	10 225 000	4 904 073	
Charges à caractère général	2 050 000	1 370 228	-679 772
Charges de personnel	2 540 000	2 350 815	-189 185
Atténuation de produits	56 000	52 074	-3 926
Autres charges	788 000	505 410	-282 590
Charges financières	28 000	26 488	-1 512
Charges exceptionnelles	10 000	1 452	-8 548
Amortissements et opérations de cessions	850 000	597 606	-252 394
Ecritures d'ordre -cessions	0	0	0
Virement à la section d'invest.	3 900 000	0	0
Dotations pour risques et charges	3 000	0	0
Total recettes	10 225 000		
sans résultat reporté	6 255 075	6 577 529	322 454
Résultat reporté de 2024	3 969 925		
Atténuation de charges	15 000	9 143	-5 857
Produits des services	290 653	317 004	26 351
Impôts et taxes	3 828 800	3 949 865	121 065
Dotations et participations	1 889 000	2 087 294	198 294
Produits de gestion courante	123 000	149 235	26 235
Produits exceptionnels	8 607	4 225	-4 382
Produits financiers	15	17	2
Reprises sur dépréciations	0	0	0
opération d'ordre de transfert entre sections	100 000	60 746	-39 254
Résultat de l'exercice 2025 (sans report)		1 673 456	

RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025



Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement

Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

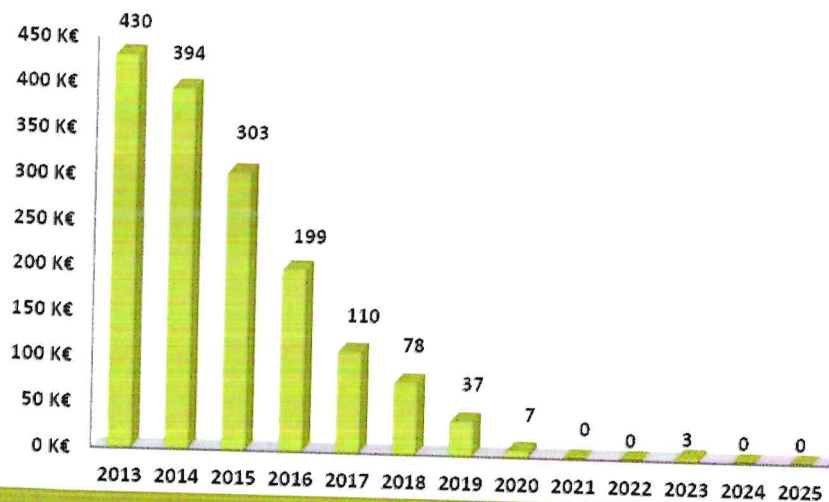


RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025



Évolution de la DGF de 2013 à 2025

La Dotation globale de fonctionnement de l'Etat était en forte diminution depuis 2013. Il convient désormais de construire les budgets sans tenir compte de la DGF

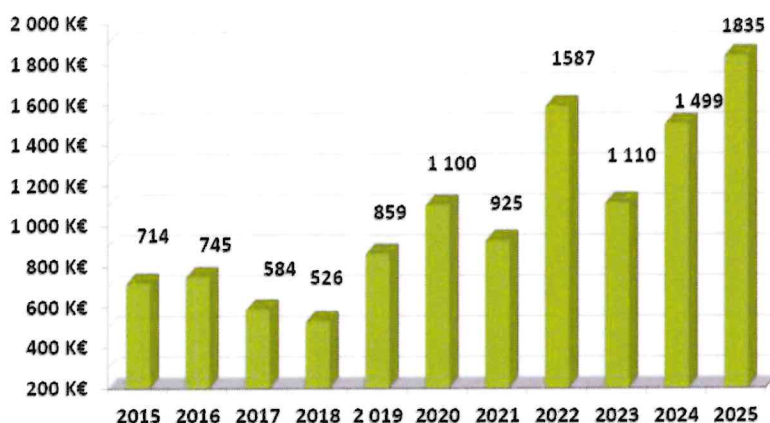


RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025



Autofinancement

L'autofinancement est encore élevé en 2025 et témoigne de la bonne santé financière de la commune compte tenu de la réalisation de nombreux projets (Autofinancement net = Epargne brute – remboursement du capital de dette).



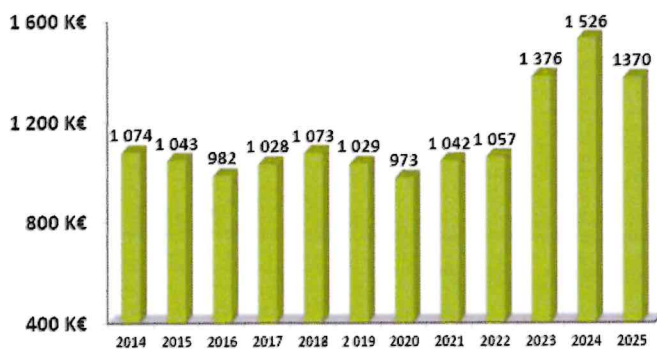
RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025



Évolution des charges à caractère général de 2014 à 2025 (en K€)

Les charges générales sont maîtrisées depuis 2014

Optimisation des Dépenses de Fonctionnement (2024-2025)



1. Énergie : Une stratégie payante

Baisse massive : -50 000 € sur l'électricité et -72 000 € sur le chauffage urbain. Actions : Mise en place de la télégestion, isolation des bâtiments et passage au LED.
Sécurisation : Maîtrise des coûts grâce au marché groupé du SE60.

2. Maîtrise des Prestations de Services

Économie : -8 500 € sur les contrats (Art. 611). Méthode : Audit et renégociation systématique de l'ensemble de nos contrats pour optimiser les coûts sans réduire la qualité du service.

3. Entretien du Patrimoine

Recentrage : Après une année 2024 de gros chantiers, retour à un niveau de maintenance courante maîtrisé (-186 000 €). => Bilan : Les investissements de modernisation (télégestion, isolation) génèrent aujourd'hui des économies réelles et durables pour la commune.

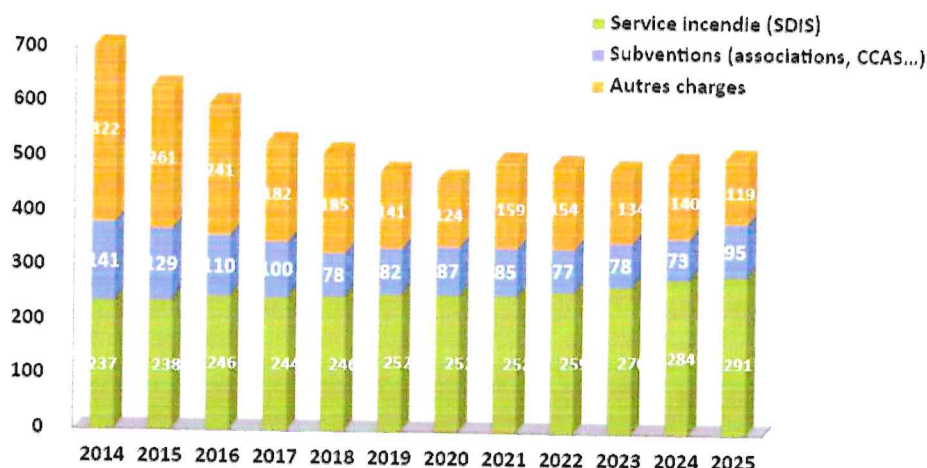
Les charges à caractère général par habitant s'élèvent à 280€ pour 2025 (310€ en 2024 et 284€ en 2023)

RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025



Évolution des charges de gestion courante 2014 à 2025 (en K€)

Les autres charges sont restées stables depuis 2021 (pas de « Créances admises en non-valeurs » et « Créances éteintes »)



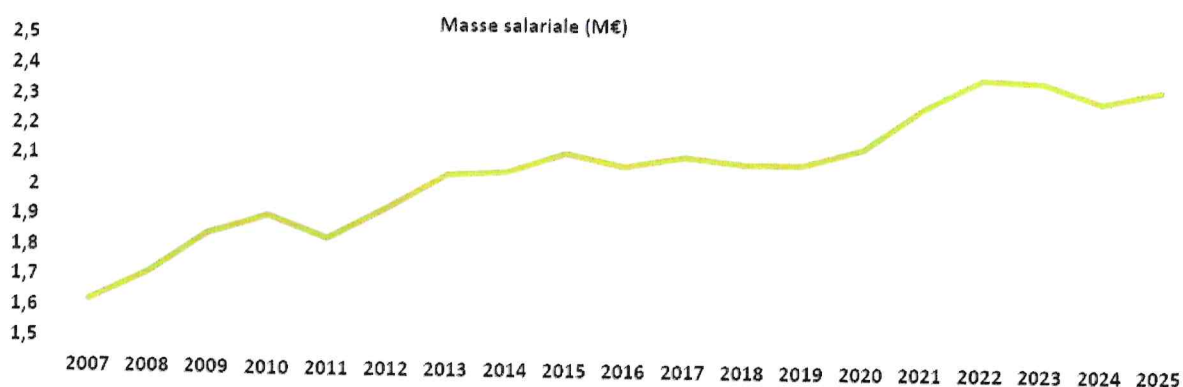
RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025



Évolution des charges de personnel 2007 à 2025 (en milliers d'euros)

Les charges de personnel sont maîtrisées et représentent **480,64€/habitant** (moyenne de la strate 03,3€/habitant en 2007)

Stabilisation : Malgré l'inflation et les revalorisations de carrières, les dépenses de personnel restent sous contrôle (-1,8%).

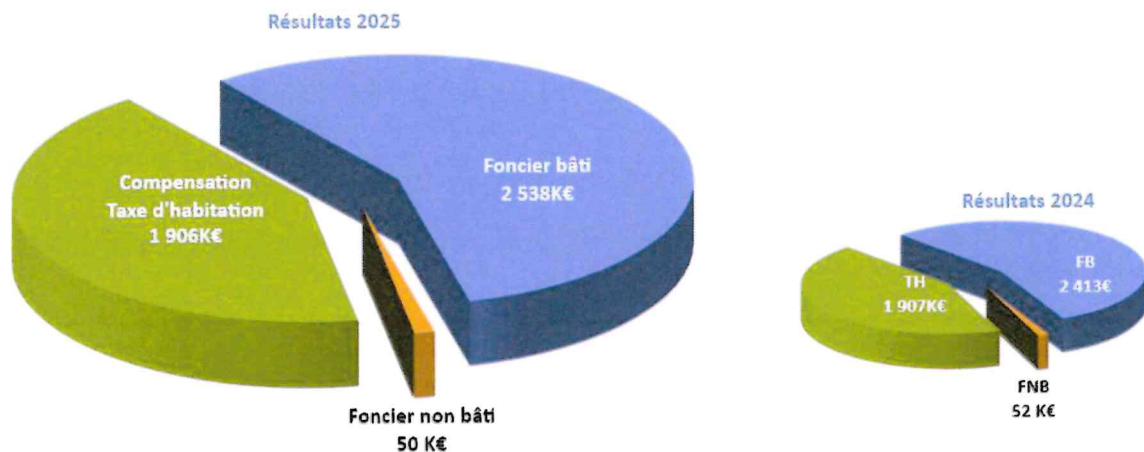


RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025



Fiscalité Directe Locale - Répartition des Produits

55% des recettes fiscales proviennent du Foncier bâti



RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025

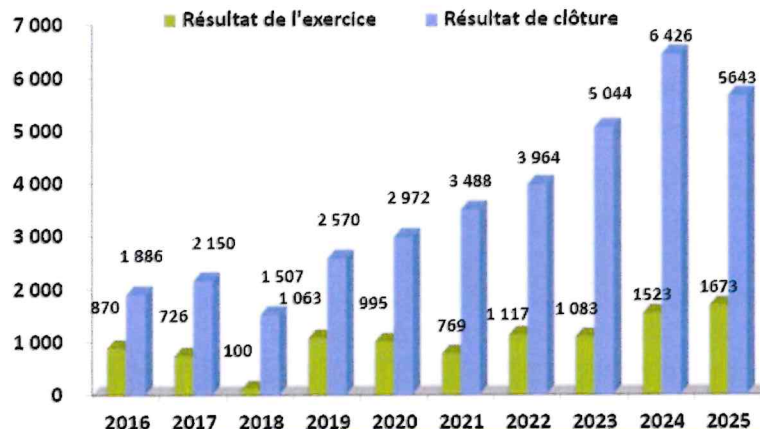


Résultats de fonctionnement 2025

Le résultat de fonctionnement de l'exercice estimé soit **+ 1 673 K€** (1 523 K€ en 2024)

Ainsi le résultat de clôture de fonctionnement est de **+ 5 643 K€** (Résultat de l'exercice + Résultat antérieur reporté)

En k€



La gestion rigoureuse des dépenses réelles en 2025 dégage un excédent de clôture robuste. Ce résultat confirme notre autonomie financière et nous donne les moyens de nos ambitions pour les projets d'investissement de demain.

RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025



Investissement : Premières tendances

Les dépenses réelles d'investissement (3 980 K€) sont réalisées en 2025 à hauteur de 66,82% du prévu (5 956 K€).

Les dépenses engagées et à reporter au BP 2026 s'élèvent à - 652 K€.

Les recettes réelles d'investissement (comptes 10, 13, 16 soit 3 748 K€) sont réalisées à 116,40 % par rapport au prévu (3 220 K€)

Les recettes engagées et reportées au BP 2026 s'élèvent à + 797 K€

Le solde d'exécution de la section d'investissement 2025 (-1 824 K€) sera reporté au BP 2026 au chapitre 001 en dépense.

Considérant les besoins de financement de la section d'investissement :

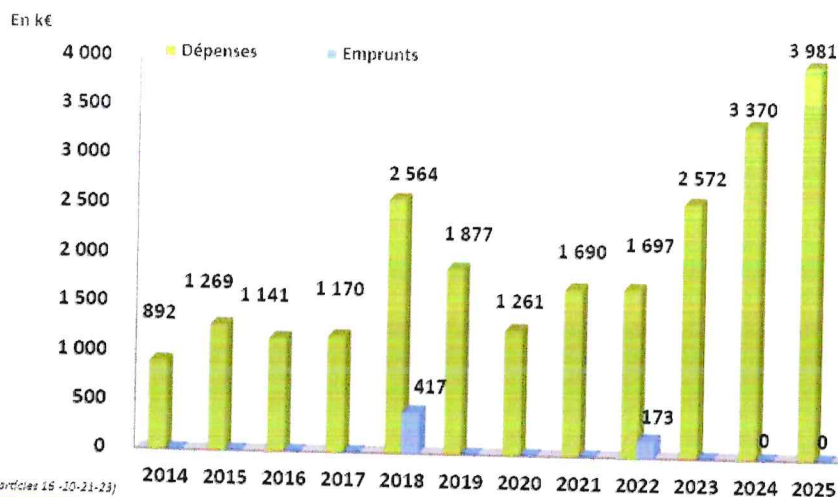
BF 2026 = $(-1\,824 - 652) + 797 = -1\,679$ K€, ce montant sera inscrit au compte 1068 en recette au BP 2026.

RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025



Dépenses d'investissements 2025

Les dépenses d'investissement réalisées sur 12 ans (23 484 K€) ont été entièrement autofinancées.



En 2018, suppression de l'emprunt structuré (indemnité de rupture 417K€)

En 2022, renégociation du dernier emprunt à taux variable vers un taux fixe à 3,19% (indemnité 83 K€)

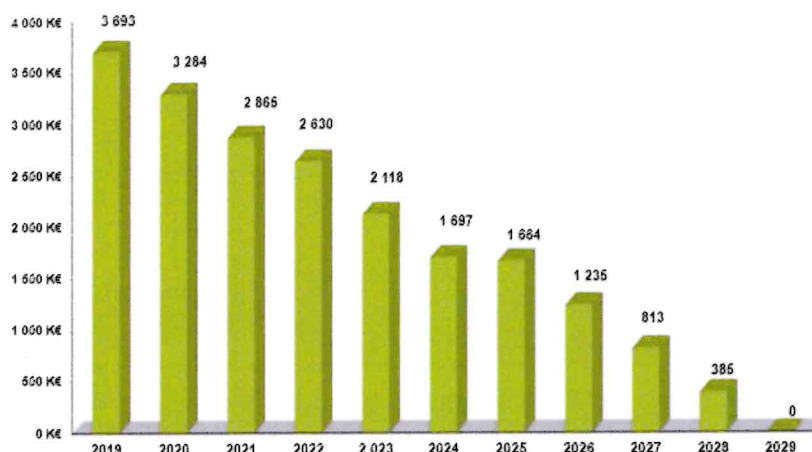
Source CA en K€ (articles 16-20-21-23)

RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025



Profil de l'encours de la dette de 2019 à 2027 (Situation au 31 décembre 2025)

L'endettement moyen de la strate par habitant est de 748 € (source AMF). Population INSEE 12/2025 : 4 891 habitants



Endettement ville de Verneuil / habitant en €

Année	Endettement / habitant (€)
2019	778
2020	691
2021	603
2022	542
2023	436
2024	346
2025	340
2026	199
2027	166
2028	79
2029	0

RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025



Analyses et ratios - Exercice 2025 (1/2)

Le ratio « **capacité de désendettement** » (Encours de la dette / Epargne brute) est particulièrement favorable.

→ Cet indicateur permet de constater qu'il faudrait environ **0,75 années** à la ville pour rembourser l'intégralité de sa dette. Si le seuil est inférieur à 8 ans cela indique une situation très saine et forte capacité d'investissement,

Le **taux d'endettement** de la ville (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) est égal à **0,25 année** pour 2025, celui-ci indique que notre dette ne représente qu'un quart de nos recettes annuelles. Ce chiffre est 5,8 fois inférieur au seuil de vigilance de 1,45 souvent retenu comme référence de bonne gestion.

Conclusion de l'exercice : La ville a une marge de manœuvre totale.

Elle peut, au choix :

- 1. Lancer de très grands projets d'investissement (écoles, infrastructures) en empruntant massivement sans aucun risque.
- 2. Maintenir une fiscalité basse pour ses administrés.
- 3. Continuer à s'autofinancer sans jamais avoir recours au crédit.

RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025



Analyses et ratios - Exercice 2025 (2/2)

Le **coefficient d'autofinancement** mesure la capacité de la ville à financer les investissements après paiement des charges de fonctionnement et de la dette (charges de fonctionnement + remboursement de la dette / Produits de fonctionnement).

- Plus le ratio est faible plus la capacité d'investissement est élevée.
- Pour Verneuil en 2025, il est de **71,54%**. Le seuil d'alerte se situe au-dessus de 100%.

Ratio de rigidité des charges structurelles mesure dans la section de fonctionnement le poids des charges difficilement compressibles (charges de personnel + annuité de la dette / Produit de fonctionnement).

- A plus de **65%**, le seuil d'alerte est atteint car il n'y a plus de marge de manœuvre si les recettes baissent.
- A Verneuil en 2025, il est de **41,83%** et est donc très favorable.

la structure financière est saine. Si l'on croise toutes les données :

- Désendettement éclair : La dette est remboursable en seulement 0,75 an.
- Faible poids de la dette : 4 fois inférieur au seuil critique des Chambres Régionales des Comptes.
- Marge de manœuvre élevée : Près de 30% des recettes sont disponibles pour l'investissement.
- Dépenses fixes maîtrisées : Bien en dessous du plafond de 65%.

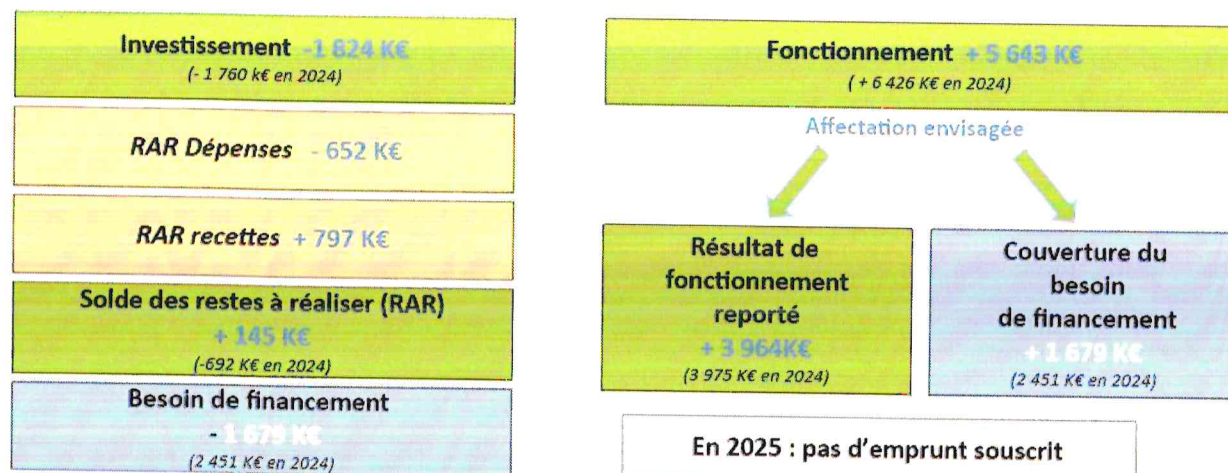
Conclusion pour le budget 2026 : La Ville peut aborder la construction du Budget Primitif (BP) 2026 avec une grande sérénité. Elle bénéficie d'une assise financière suffisamment robuste pour engager de nouveaux projets d'envergure ou absorber d'éventuelles hausses imprévues des coûts (énergie, etc.), tout en maintenant la stabilité de la pression fiscale.

RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025



Résultats de clôture de l'exercice 2025

Pour 2025, le résultat de fonctionnement s'élève à **5 643 K€** et permettra d'envisager un virement conséquent à la section d'investissement.



RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2025



L'analyse des résultats financiers estimés pour 2025 de la Ville de Verneuil-en-Halatte révèle une situation financière extrêmement solide, caractérisée par une gestion rigoureuse des dépenses et une forte capacité d'autofinancement.

1. Fonctionnement : Un excédent robuste

- Recettes en hausse : Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 517 K€, soit une augmentation de 2,8 % par rapport à 2024, et ce sans augmentation des taux de fiscalité locale.
- Dépenses maîtrisées : Les dépenses réelles (4 306 K€) diminuent de 2,42 %. Cette baisse est portée par une stratégie énergétique efficace (baisse massive sur l'électricité et le chauffage urbain) et un audit des contrats de services.
- Résultat de clôture : L'excédent de fonctionnement cumulé fin 2025 est estimé à 5 643 K€.

2. Investissement et Autofinancement

- Investissements soutenus : Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 981 K€ en 2025. Fait notable, les investissements réalisés sur les 12 dernières années (totalisant plus de 23 millions d'euros) ont été entièrement autofinancés.
- Capacité d'autofinancement : L'épargne brute reste élevée à 2 211 K€, témoignant de la bonne santé financière malgré la réalisation de nombreux projets.

3. Endettement : Une situation exemplaire

- Désendettement rapide : La capacité de désendettement est exceptionnelle : il ne faudrait que 0,75 an (9 mois) à la ville pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait toute son épargne. Pour comparaison, le seuil critique est de 8 ans.
- Dette par habitant : Elle est de 269 € fin 2025, soit près de trois fois moins que la moyenne de la strate (748 €).

4. Ratios d'analyse financière

- Rigidité des charges : Le ratio des dépenses fixes (personnel + dette) est de 41,83 %, bien en dessous du seuil d'alerte de 65 %, ce qui laisse une grande marge de manœuvre.
- Coefficient d'autofinancement : À 71,54 %, il confirme une forte capacité à investir après avoir payé les charges courantes (le seuil d'alerte étant à 100 %).

Conclusion pour le budget 2026 : La Ville peut aborder la construction du Budget Primitif (BP) 2026 avec une grande sérénité. Elle bénéficie d'une assise financière suffisamment robuste pour engager de nouveaux projets d'envergure ou absorber d'éventuelles hausses imprévues des coûts (énergie, etc.), tout en maintenant la stabilité de la pression fiscale.



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE NATIONAL



La préparation budgétaire s'inscrit une nouvelle fois dans un contexte d'incertitude en raison de crises internationales majeures toujours présentes (Guerre en Ukraine et au Moyen-Orient), mais surtout de l'instabilité de la politique nationale marquée par la nomination récente du Gouvernement de Sébastien LECORNU. Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 est actuellement en cours de discussion au Parlement.

Voici les indicateurs 2025 et prévisions 2026 (Sources : PLF 2026, Insee, Banque de France, Association des Maires de France) :

Inflation : La hausse des prix à la consommation s'est établie à 1,3 % sur l'année 2025, marquant un net ralentissement par rapport à 2024 (2 %). Elle est projetée à 1,3 % en 2026. Si le ralentissement se confirme, le niveau des prix reste un point de vigilance pour nos dépenses de fonctionnement.

Croissance (PIB) : La croissance s'élèverait à 0,8 % en 2026, contre 1,1 % en 2025. Elle se maintient timidement grâce au tourisme, à l'agriculture et à l'aéronautique. L'INSEE s'inquiète toutefois d'une consommation des ménages qui reste bridée par la prudence.

Consommation et Épargne : Dans un contexte d'incertitudes (politique américaine, marché pétrolier volatil, instabilité institutionnelle en France), les Français privilégient l'épargne à la consommation. Pour autant, le secteur du bâtiment semble sortir d'une phase critique après trois années moroses, avec une croissance sectorielle projetée à 1 % en 2026.

Emploi et Chômage : Le taux de chômage a atteint 7,5 % à la mi-2025 et devrait s'établir autour de 7,7 % début 2026, soit son plus haut niveau depuis quatre ans. Cette hausse s'explique notamment par le ralentissement économique et la baisse des aides à l'apprentissage décidée lors des derniers arbitrages budgétaires de 2025. »

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE NATIONAL



Le déficit public a finalement atteint 0,1 % du PIB en 2025, un chiffre plus dégradé que les prévisions initiales. Dans ce contexte, le PLF 2026 porté par le Premier Ministre Sébastien LECORNU a pour ambition de ramener ce déficit à 4,7 % du PIB (avec un seuil d'amplification possible à 5 %). L'objectif initialement affiché par Emmanuel MACRON de revenir à 3 % en 2027 est désormais officiellement repoussé à 2029, sous réserve d'une maîtrise drastique des dépenses publiques et d'une croissance soutenue, ce qui reste incertain.

À ce stade, le plan de redressement 2026 repose sur une hausse des recettes fiscales et une baisse structurelle des dépenses de l'État. Cet effort sera caractérisé par :

Des mesures concernant les particuliers : Revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu à hauteur de 0,9 % (évitant ainsi la hausse mécanique de la pression fiscale initialement crainte), maintien et prolongation de la contribution différentielle sur les hauts revenus (jusqu'au retour du déficit sous les 3 %), mise en place d'une taxe ciblée à 20 % sur les actifs somptuaires des holdings (résidences secondaires, jets, yachts), et abandon du projet de taxe sur les liquides de vapotage.

Des mesures touchant les entreprises : maintien d'une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des entreprises réalisant plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires en France (mesure prolongée jusqu'au retour du déficit sous les 3 %), et instauration d'une taxe forfaitaire sur les petits colis importés de pays hors Union européenne, visant à rétablir l'équité fiscale face aux plateformes de commerce en ligne internationales.

La maîtrise des dépenses de l'État : suppression nette de 2 500 emplois (résultant de 4 000 suppressions, notamment dans l'Education nationale, compensées par des créations dans les fonctions régaliennes comme la Défense et la Justice). La participation des collectivités : un effort de solidarité ramené à 2 milliards d'euros (contre 4,6 milliards initialement prévus), passant notamment par un dispositif DILICO (prélèvement sur recettes) dont l'enveloppe globale a été réduite à 740 millions d'euros pour limiter l'impact direct sur les budgets communaux.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Les collectivités locales seront associées à l'effort de redressement des comptes publics à hauteur de 4.6 milliards d'euros. En échange, l'Etat promet de réduire le poids des normes qui pèsent sur les finances et sur les calendriers de projets des collectivités, mais sans en préciser les contours.

Les principaux impacts sont les suivants :

→ Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement

Contrairement à la moyenne nationale où la DGF est gelée, Verneuil-en-Halatte confirme sa trajectoire d'autonomie financière. Comme anticipé, la DGF perçue par la commune est désormais de 0 € en 2026 (contre 430 K€ en 2013). Cette situation, bien que privant la ville de recettes de l'État, la protège paradoxalement des futurs gels de dotations.

→ Réduction de crédits

Fonds Vert : Après avoir été amputé en 2025, le Fonds Vert subit une nouvelle contraction en 2026. Malgré une rallonge de 200 M€ annoncée par le Premier ministre Sébastien Lecornu lors des derniers arbitrages, l'enveloppe globale reste inférieure aux années précédentes, restreignant mécaniquement les subventions pour la rénovation énergétique de nos bâtiments publics.

Agence de l'Eau : La réforme des redevances et la pression sur leurs capacités d'intervention limitent les marges de manœuvre pour le financement de nos projets de gestion de l'eau et de modernisation des réseaux.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



→ Augmentation des cotisations des employeurs publics

Le gouvernement prévoit une hausse de 3 points de la cotisation employeur à la CNRACL (caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales), après 4 points l'an passé, le passant de 34,65% en 2025 à 37,65% en 2026 (+ 38 500€ en 2026 pour Verneuil-en-Halatte), soit + 12% en 4 ans.

→ Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2026

L'augmentation des valeurs locatives, qui servent de base de calcul des impôts fonciers locaux, serait de 0,8% en 2026 (1,7% en 2025, 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023).

→ Le prélèvement DILICO (Dispositif Limitatif des Concours)

Rappel 2025 : La Ville a été assujettie au prélèvement DILICO. Ce dispositif, instauré pour stabiliser les dépenses locales, a agi comme une ponction directe sur nos recettes de fonctionnement.

Perspective 2026 : la mobilisation des associations d'élus a permis d'obtenir, dans la Loi de Finances 2026, l'exonération totale des communes.

→ La Réforme du FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA)

Baisse du taux de remboursement : Le taux passe de 16,4 % à 14,85 %.

Restriction de l'assiette : L'État exclut désormais les dépenses d'entretien (bâtiments, voirie) du calcul du remboursement.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026



La section de fonctionnement : 10 465 K€

Maîtrise des charges (011) : Budget construit sur une inflation modérée (+1,3 %) et poursuite des gains énergétiques.

Ressources Humaines (012) : Intégration de la hausse des cotisations CNRACL (+3 points soit 37,65 %) tout en stabilisant la masse salariale.

La section d'investissement 8 501 K€

Zéro recours à l'emprunt : Les projets 2026 sont intégralement financés par l'autofinancement (Épargne brute) et l'excédent record reporté de 2025 (5,6 M€).

Ratio de désendettement : Une capacité de remboursement maintenue sous la barre des 1 an (0,75 an estimé), garantissant une liberté de choix totale pour les mandats futurs.

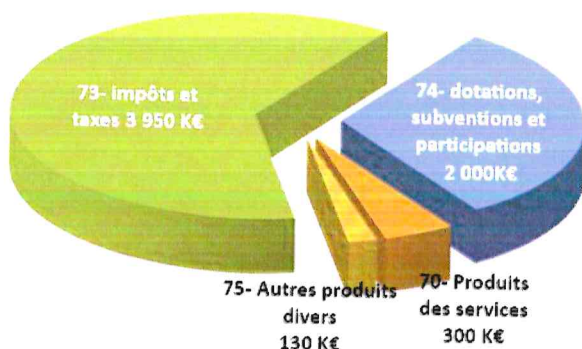
Dette par habitant : 269 €, soit près de 3 fois moins que la moyenne des communes de même taille (748 €).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



Recettes prévisionnelles de fonctionnement (hors atténuation de charges)

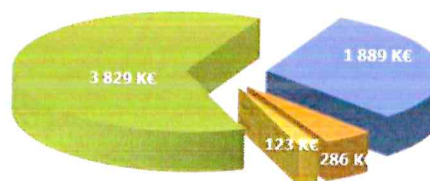
Prévisions 2026



Engagement maintenu : Aucune augmentation des taux de fiscalité communale pour la 14^{ème} année consécutive

Recettes sécurisées : Prévision d'une hausse modérée des bases de +1,3 % (indexée sur l'inflation), permettant de financer le service public sans nouvel impôt.

BP 2025



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



Les dépenses de fonctionnement : charges générales (chapitre 011)

La trajectoire budgétaire

Base 2025 optimisée : Intégration durable des économies d'énergie.

Prévision 2026 : +1,3 % (Ajustement technique lié à l'inflation nationale).

Résultat : Un niveau de dépense maintenu très en dessous de 2024.

Nos leviers d'action (Maîtrise du quotidien)

Efficacité Énergétique : Finalisation du passage au LED et pilotage du chauffage,

Audit des Contrats : Renégociation systématique des contrats de maintenance et de services.

Sobriété des Fluides : Suivi temps réel des consommations pour éviter tout dérapage (télégestion).

Budget primitif 2025 :	2 050 K€	Pour mémoire:
Budget réalisé 2025 :	1 370 K€ (66,83 %)	→ Compte Financier Unique 2024 = 1 525 K€
Budget proposé 2026 :	2 080 K€	→ Compte Financier Unique 2023 = 1 375 K€

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



Les dépenses de fonctionnement : charges de personnel (chapitre 012)

La prévision pour nos charges de personnel en 2026 s'établit à 2 630 K€. Cette évolution de 3,5 % par rapport à 2025 est le fruit d'une construction budgétaire prudente et transparente :

- Elle intègre d'abord le poids de la solidarité nationale avec le surcoût de la CNRACL (+38,5 K€), qui est une dépense que la commune subit sans levier de décision.
- Elle prévoit ensuite une enveloppe de 2 % pour l'évolution de carrière de nos agents, garantissant la qualité et la continuité du service public à Verneuil.

Budget primitif 2025 :	2 540 K€	Pour mémoire:
Budget réalisé 2025 :	2 351 K€ (91,67%)	→ Compte Financier Unique 2024 : 2 309 K€
Budget proposé 2026 :	2 630 K€	→ Compte Financier Unique 2023 : 2 375 K€

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

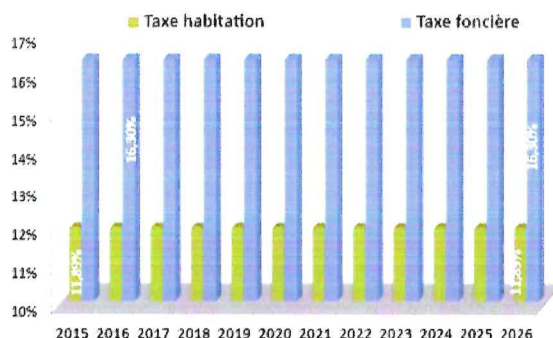


Evolution de la fiscalité locale

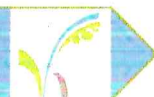
Pour la 14ème année consécutive, les taux de fiscalité locale à Verneuil-en-Halatte sont "cristallisés". Nous maintenons la Taxe Foncière à 16,30 % et la Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires) à 11,89 %.

Il est important de distinguer nos taux communaux, qui n'augmentent pas, de la base fiscale, qui est décidée par l'État.

Après des hausses nationales exceptionnelles ces dernières années (+7,1 % en 2023 et +3,9 % en 2024), l'État prévoit une revalorisation beaucoup plus modérée pour 2026 : +0,8 %. Pour rappel, cette hausse était de +1,7 % en 2025.



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026



Les agents communaux : la répartition des effectifs

Les effectifs au 1er janvier 2026 : 61 agents au total (52,01 ETP)

→ soit 10,63 agents ETP / 1 000 h

(moyenne nationale : 12,8 agents ETP/1000 habitants, en 2024)

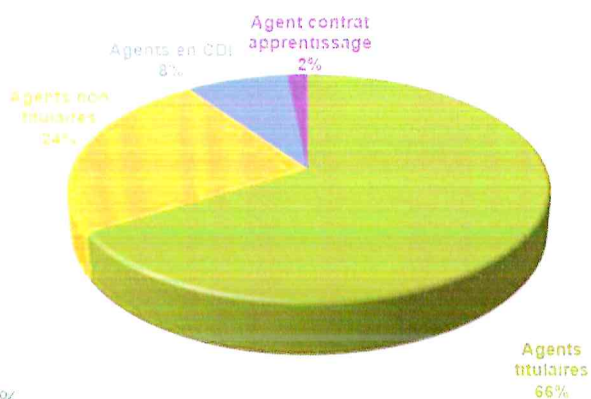
Agents titulaires: 41

Agents en CDI: 5

Agents en CDD: 14

Agent contrat apprentissage : 1

CATÉGORIES DE PERSONNELS



Le taux d'emploi des personnes handicapées est de 6,56 %

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



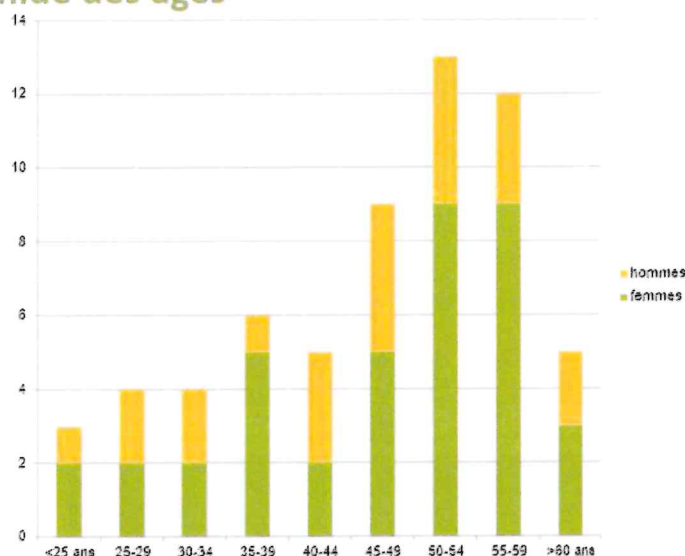
Les agents communaux : la pyramide des âges

L'âge moyen des agents est de 46 ans

Il y a 39 femmes et 22 hommes

9 agents devraient partir à la retraite

entre 2026 et 2029



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



Budget de fonctionnement : grands équilibres

Recettes	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Dépenses	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Atténuation de charges	15	9	15	Charges générales	2 050	1 370	2 080
Produits des services	290	317	300	Charges de personnel	2 540	2 351	2 630
Impôts et taxes	1 276	1 285	1 285	Atténuation de produits	56	52	175
Fiscalité locale	2 553	2 664	2 665	Autres charges de gestion	788	505	789
Dotations subv participation	1 889	2 087	2 000	Charges financières	28	26	28
Produits de gestion courante	123	149	130	Charges exceptionnelles	10	2	10
Recettes réelles fonct.	6 146	6 511	6 395	Dépenses réelles de fonct.	5 472	4 306	5 712
Produits exceptionnels, cessions	9	1	6	Charges exception. VNC			
Ecritures d'ordre	100	60	100	Amortissements (O42) et cessions	850	598	850
Résultat reporté	3 970		3 964	dotations pour risques	3	0	3
				Virement à la section d'invest (O23)	3 900		3 900
TOTAL	10 225	6 572	10 465		10 225	4 904	10 465

→ Il est proposé un virement à la section d'investissement de 3 900 K€

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026



BP 2026 : Budget de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement :

6 401 K€

(BP 2025 : 6 155 K€)

-

Dépenses réelles de fonctionnement :

5 715 K€

(BP 2025 : 5 475 K€)

=

Capacité d'autofinancement brut :

686 K€

(BP 2025 : 715 K€)

Impôts et taxes directes : **3 950 K€**

Dotations/Subv/Participations : **2 000 K€**

Produits des services : **300 K€**

Autres produits divers : **130 K€**

Atténuation de charges : **15 K€**

Produits exceptionnels : **6 K€**

Masse salariale : **2 630 K€**

Charges courantes : **3 057 K€**

Charges financières : **28 K€**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



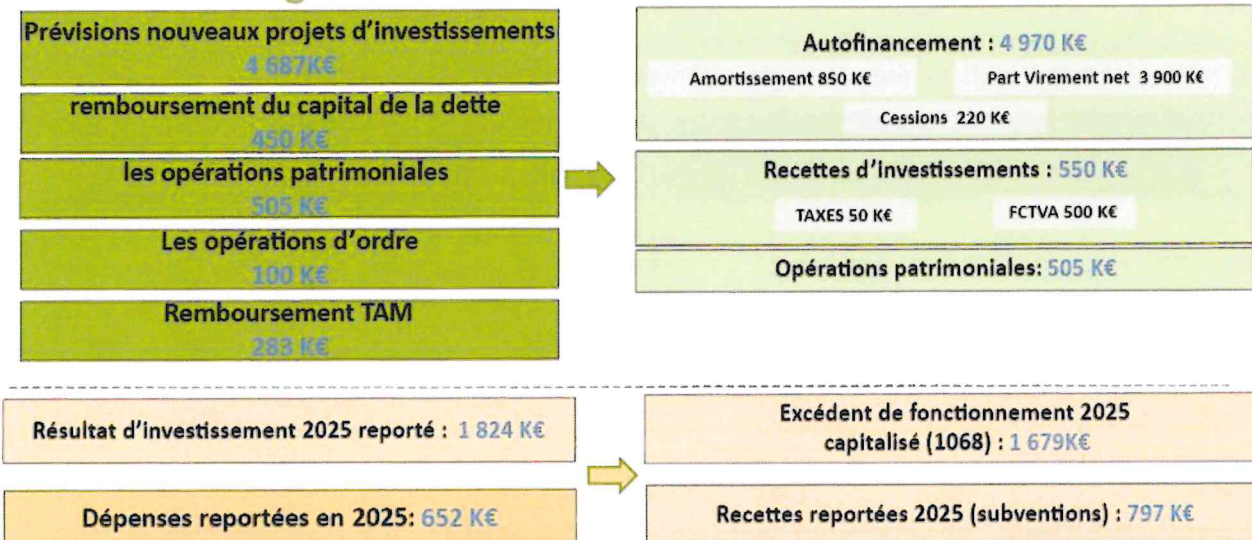
Budget d'investissements : grands équilibres

Recettes	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Dépenses	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Subventions	0	239	0	Divers investissements nouveaux (compte 20, 21 et 23)	5 264	3 980	4 687
Emprunt globalisé	0	0	0				
Immobilisations	0	0	0				
Taxe d'aménagement	56	43	50				
I CIVA	350	515	500				
Produits des cessions	220	0	220				
Total recettes réelles d'invest.	626	1 297	770	Total invest. hors dette	5 264	3 980	4 687
Recettes d'invest. Reportées (subventi	363		797	Dépenses d'invest. reportées	692	0	652
Excédent fonction. capitalisé (1068)	2 451	2 451	1 679	Opérations patrimoniales	504	502	505
Amortissements et ordre	850	598	850	Total dépenses d'investissement	6 460	4 482	5 844
Opérations patrimoniales	504	502	505	Opérations d'ordre	100	61	100
Immobilisations en cours (dgd sao)				Remboursement de la dette	381	376	450
Virement de la section de	3 900	0	3 900	remboursement TAM			283
fonctionnement				Résultat reporté (DOO1)	1 753	1 753	1 824
Résultat reporté (ROO1)	0	0	0				
TOTAL	8 694	4 848	8 501	TOTAL	8 694	6 672	8 501

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



BP 2026 : Budget d'investissements



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



Budget annexe Eau potable : grands équilibres

La section d'investissement s'équilibre à 1 010 K€. Le montant de la surtaxe reste fixé à (0,75€/m3).

Recettes	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Dépenses	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Produits des services				Charges générales	125	13	125
Reprises sur Amort. et Prov.				Charges de personnel	0	0	0
Produits de gestion courante	138	29	202	Autres charges de gestion	50	0	45
Recettes réelles de fonctionnement	138	29	202	Charges exceptionnelles	224	0	176
Produits exceptionnels	0	0	0	Dépenses réelles de fonct.	399	13	346
Ecritures d'ordre	9	6	12	Amortissements (O42)	94	94	140
Résultat reporté (ROO2)	348		276	Dotations provisions	2	0	4
				Résultat reporté(D002)			
TOTAL	495	35	490		495	107	490

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

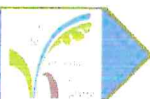


Budget annexe Assainissement : grands équilibres

En dépenses d'exploitation, il n'y a plus que les amortissements qui sont financés par la surtaxe (0,80€/m3) et les nouveaux branchements au réseau. La section d'investissement s'équilibre à 2 227 K€

Recettes	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Dépenses	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Produits des services	10	8	10	Charges à caractère général	111	0	106
Dotations subv participation				Charges de personnel	0	0	0
Produits de gestion courante	138	206	210	Autres charges de gestion	20	0	20
Recettes réelles de fonct.	148	214	220	Charges exceptionnelles	664	111	644
Produits exceptionnels	440	0	440	Dépenses réelles de fonct.	795	0	770
Cessions				Amortissements (O42)	175	175	200
Ecritures d'ordre	8	0	8				
Resultat reporté	374		302	Resultat reporté			
TOTAL	970	214	970		970	286	970

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026



Quelques projets et les engagements d'investissements (1/3)

Voiries et cadre de vie

- Signalisation routière (25 K€)
- Aménagement d'un trottoir - Elang d'en Haut (40 K€)
- Aménagement d'un parking Jean de la Fontaine et de la voirie (Vert village - L'Aviaumont) (175 K€)
- Travaux d'entretien de voirie par le marché à boni de commande (175 K€)
- Mise en place aire de jeux au Parc Intergénérationnel + Salomon + Vert village (132 K€)
- Reprise de concessions au cimetière (51 K€)
- Etude nouveau cimetière (50 K€)
- Création de l'espace vert rue de l'égalité (100 K€)
- Mise en place d'une clôture autour du terrain d'honneur SLade Gérard Level (60 K€)
- Eclairage public en LED (100 K€)
- Ajout de caméras (110 K€)
- Acquisition de bac d'orangerie, poubelles (12,5 K€)
- Réfection des trottoirs Louis Crissard + Bergoïde (85 K€)
- Création d'un plateau surélevé Rue Aristide Briand (35 K€)
- Etudes d'aménagement de la Rue du Professeur Calmette (Marronnier - Gymnase) (50 K€)
- Etude et travaux aménagement sécuritaire rue P. Wilson (350 K€)
- Etude aménagement du centre-ville et démolition d'un bâtiment (316 K€)
- Etude et aménagement du parking du gymnase, de la voirie crèche et allée des Granges (1 220 K€)
- sécurisation au niveau « vestige du château » (13 K€)

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026



Quelques projets et les engagements d'investissements (2/3)

Bâtiments communaux

- Réaménagement de la cour de l'école Ferry (25 K€)
- Travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal (125 K€)
- Restauration « vestiges du château » (50 K€)
- Remplacement des huisseries école Ferry (130 K€)
- Mise en place de la Télégestion pour le suivi des systèmes de chauffage au gaz 3ème partie (40 K€)
- Travaux d'entretien électrique par le marché à bons de commande (50 K€)
- Travaux divers d'entretien des bâtiments communaux (145 K€)
- Réfection du mur de clôture du cimetière (30 K€)
- Etude avant-projet réfection église phase 1 et 2 (250 K€)
- Etude projet agrandissement de la cantine Calmette (30 K€)
- Réfection des sols de classe de l'école Calmette (30 K€)
- Réfection des sols de classe de l'école Jean de la Fontaine (30 K€)
- Clôture Ecole ferry maternelle (15 K€)
- Travaux de remise en état des murs, plafonds et sols à Salomon de Brosse (80 K€)

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026



Quelques projets et les engagements d'investissements (3/3)

Matériels techniques et véhicules

- Acquisition d'un véhicule- utilitaire benne (60 K€)
- Acquisition de matériels pour le service technique(18 K€)
- Acquisition de fourniture pour la police municipale (5 K€)

Mobiliers et matériels informatiques

- Remplacement de mobiliers dans les écoles (15 K€)
- Acquisition de mobiliers adaptés aux enfants pour la restauration scolaire (30 K€)

Autres investissements

- Acquisition de terrains et immeubles (650 K€)



L'évènementiel en 2026

Soirée des méritants

Bal costumé des enfants

Repas des aînés

Bal de la Reine

Chasse à l'œuf de Pâques

Distribution des colis douceurs aux aînés

Brocante

Fête patronale

Le Trail du château de Verneuil

Fête de la musique

Jeux de Verneuil

Feu d'artifice, retraite aux flambeaux et bal populaire

Forum des associations

Sorcières, Monstres & Cie

Bourse aux jouets et puériculture

Week-end jeux vidéo

Téléthon

Distribution du colis aux aînés

Concert Gospel à l'église

→ Toujours beaucoup d'animations

Monsieur le Maire dit que le graphique présenté retrace l'ensemble des investissements réalisés sur deux mandats. Sur les 24 millions d'euros investis au total, près de 18 millions l'ont été au cours du mandat actuel, ce qui représente un effort particulièrement significatif. Il est important de souligner que ces investissements ont été intégralement autofinancés.

Concernant l'encours de la dette, la commune poursuit son désendettement. Sauf recours à l'emprunt lors du prochain mandat, la trajectoire actuelle permet d'envisager un encours de dette nul à l'horizon du 31 décembre 2027. La commune ne serait alors plus endettée.

Monsieur le Maire s'interroge toutefois sur les équilibres à maintenir dans une gestion aussi vertueuse. L'un des points de vigilance concerne notamment la compensation de la taxe d'habitation versée par l'État, qui représente actuellement près de deux millions d'euros. Cette compensation pourrait évoluer, voire diminuer, dans un contexte budgétaire national contraint, selon les dernières informations, il y aurait une baisse à minima de 130 000€.

L'objectif reste d'atteindre un désendettement complet, reflet d'une gestion rigoureuse menée non seulement sur le mandat actuel, mais également sur les précédents. Néanmoins, il convient de rester prudent : une situation financière trop excédentaire pourrait exposer la commune à une diminution des aides ou des subventions.

Il sera donc nécessaire de veiller attentivement à l'équilibre entre recettes et dépenses, d'anticiper les évolutions des dotations de l'État et d'adapter la stratégie budgétaire en conséquence. La gestion financière des prochaines années devra ainsi conjuguer prudence, anticipation et maîtrise des équilibres.

Monsieur le Maire souligne que le programme présenté s'inscrit dans une dynamique d'investissement particulièrement soutenue, comparable à celle de l'année précédente. Les besoins à Verneuil sont nombreux et impliquent des engagements financiers conséquents.

Certaines opérations, notamment en matière d'électricité, peuvent engendrer des coûts importants : le remplacement d'un compteur général pour une salle ou un ensemble de bâtiments représente rapidement plusieurs milliers, voire dizaines de milliers d'euros. Ces interventions sont parfois rendues nécessaires par des mises en conformité ou par l'adaptation des installations aux nouveaux besoins énergétiques.

Il en va de même pour les systèmes de chauffage : le remplacement d'anciennes chaudières par des équipements plus performants et moins énergivores, ainsi que la mise en place de dispositifs de télégestion, constituent des investissements structurants et vertueux. Ces choix traduisent une vision à long terme : la commune n'agit pas uniquement pour répondre aux besoins immédiats, mais dans une perspective de dix, vingt, voire trente ans.

Monsieur le Maire évoque également les montants inscrits au titre des acquisitions foncières. Celles-ci concernent non seulement des terrains, mais aussi des bâtiments et des commerces. Maîtriser l'évolution du centre-ville, du stationnement ou encore du tissu commercial suppose d'anticiper d'éventuelles opportunités d'acquisition. Disposer de réserves financières permet d'éviter un recours systématique à l'emprunt, qui ne constitue pas toujours la solution la plus adaptée. Par ailleurs, l'EPFLO ne pourra pas nécessairement accompagner la commune dans l'ensemble de ses projets.

Dans les mois ou années à venir, des opportunités pourraient se présenter, notamment en lien avec des départs à la retraite ou des cessations d'activité. Il est donc essentiel de pouvoir suivre ces évolutions et, le cas échéant, intervenir pour préserver la vitalité commerciale et l'équilibre urbain.

En conclusion, il s'agit d'un budget ambitieux et conséquent, mais assumé comme nécessaire. Il s'inscrit dans une stratégie d'anticipation et de maîtrise, au service du développement harmonieux de la commune et du bien-vivre ensemble.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2026-02 Avis sur la demande d'enregistrement présentée par la société VILLERS-SAINT-PAUL ENROBES ET RECYCLAGE pour l'installation d'une plate-forme de déchets et d'une unité mobile de valorisation

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L. 512-7 et R. 512-46-1 à R. 512-46-15 relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2025 portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société VILLERS-SAINT-PAUL ENROBES ET RECYCLAGE ;

VU le dossier de demande d'enregistrement concernant l'installation d'une plate-forme de déchets non-dangereux et non-inertes, ainsi qu'une unité mobile de valorisation par criblage, concassage et malaxage sur le territoire de la commune de Villers-Saint-Paul ;

VU la lettre de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 1er décembre 2025 invitant le conseil municipal de Verneuil-en-Halatte à se prononcer sur ce projet, la commune étant située dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation ;

CONSIDÉRANT QUE :

- La consultation publique se déroule du lundi 5 janvier 2026 au lundi 2 février 2026 inclus.
- Le conseil municipal doit émettre son avis dans un délai de quinze jours suivant la clôture de cette consultation, soit au plus tard le 17 février 2026.
- Le projet porte sur des activités relevant des rubriques n° 2515-1a et n° 2716-1 de la nomenclature des installations classées.

- L'avis du conseil municipal est consultatif et que la décision finale appartient au préfet dans le cadre de la procédure d'enregistrement

Monsieur le Maire précise que le projet concerne l'installation d'une plateforme de déchets ainsi que d'une unité mobile de valorisation. Il indique que le site d'implantation ne se situe pas le long de l'Oise, mais sur une partie des marais, à bonne distance de Verneuil, et davantage à proximité des habitations et de la gare SNCF de Villers-Saint-Paul. Il s'agit d'une zone marécageuse, jusqu'à présent peu exploitée, appartenant au SMDO. Le projet fait actuellement l'objet d'échanges entre le SMDO, la commune de Villers-Saint-Paul et la société porteuse du projet. La municipalité de Villers-Saint-Paul se serait d'ailleurs prononcée favorablement.

Monsieur le Maire précise que, dès lors qu'aucune incidence négative directe n'est identifiée pour la commune de Verneuil, il serait personnellement enclin à émettre un avis favorable, tout en soulignant qu'il s'agit de sa position propre. Il est également mentionné que le projet est présenté comme non dangereux, conformément aux éléments figurant dans le dossier. La décision finale relèvera toutefois de l'autorité préfectorale. Plusieurs avis favorables ont d'ores et déjà été exprimés. Monsieur le Maire ajoute qu'il peut comprendre que certains élus, ne disposant pas de l'ensemble des éléments techniques, puissent préférer s'abstenir.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 13 voix « pour » et 12 « abstentions » :

- ✓ **ÉMET** un avis favorable sur la demande d'enregistrement présentée par la société VILLERS-SAINT-PAUL ENROBES ET RECYCLAGE.
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Oise par voie électronique (@CTES et ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr) avant le 17 février 2026.

ABSTENTIONS :

Pascale CADET (par pouvoir à Mme FRANCON)
Bruno BIANCHI
Daniel BOULANGER (par pouvoir à Mr BIANCHI)
Nadine FRANCON
Philippe BENY
Gilles QUÉMARD (par pouvoir à Mr BENY)
Corinne SKORIC
Jean ALESI
Arnaud VANNIER
Christophe ALVARÈS
Hervé POTEAUX
Karen DUCROT

2026-03 Modification de l'objet social ADTO SAO

Par délibération en date du 28 novembre 2025, le Conseil d'administration de la Société Publique Locale des Territoires ADTO-SAO a arrêté un projet de modification de son objet social.

La modification proposée est la suivante :

REEMPLACER l' Objet social actuel :

« La société a pour objet la conduite et le développement d'actions et d'opérations s'inscrivant dans les compétences de ses actionnaires et sur leur territoire.

Les prestations fournies par la société :

- *Consistent, sans que la liste en soit exhaustive, en la fourniture d'études, de conseils, d'accompagnement et d'assistance technique,*
- *Couvre les domaines techniques, opérationnels, organisationnels, administratifs, financiers en fonction des moyens mobilisés au sein de la société,*
- *Porte sur tous projets d'investissement comme d'exploitation ou de gestion des équipements de toutes natures des collectivités territoriales où leur groupement.*

La société pourra aussi se voir confier :

- *la conception, l'étude ou la réalisation de toute action et opération d'aménagement, telles que visées par l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme,*
- *la conception, l'étude ou la réalisation comme la gestion ou l'exploitation de tous équipements.*

Les interventions de la société sont menées dans l'un des cadres contractuels suivants :

- *en participant à la fourniture aux collectivités territoriales et à leurs groupements de prestations d'assistance technique départementale,*
- *en mettant en œuvre les dispositions en vigueur relatives à la maîtrise publique d'ouvrages et à sa délégation,*
- *en appliquant toute autres dispositions législatives et réglementaires adaptées à la réalisation et à la gestion de tous ouvrages comme de tous projets comportant des ouvrages et relevant des compétences de ses actionnaires.*

À cet effet, la société pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation ».

PAR le Nouvel objet social proposé :

« La société a pour mission d'assurer, sur le territoire de ses collectivités et groupements actionnaires et dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi :

- *la conception, l'étude et la réalisation de toute action et opération d'aménagement, telles que visées par l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;*
- *la réalisation d'études, d'opérations de construction, de réhabilitation ou de rénovation d'ouvrages d'infrastructures et de superstructures ;*
- *la conception, l'étude et la réalisation d'équipements collectifs ainsi que leur gestion et leur exploitation ;*
- *des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'ouvrage déléguée, ainsi que les études préalables nécessaires à la réalisation des actions et opérations, notamment en matière :*
 - *d'aménagement,*
 - *de renouvellement urbain,*
 - *de construction d'infrastructures et tout aménagement sécuritaire*
 - *de superstructures, portant sur la construction neuve ou sur la rénovation énergétique partielle ou complète des bâtiments, de leurs équipements et*

dépendances, incluant des interventions lourdes d'amélioration du bâti/ sobriété énergétique

- d'urbanisme de planification,
 - de prévention et de gestion des risques,
 - de développement des énergies renouvelables,
 - d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales
-
- des missions d'assistance technique confiées par le département et bénéficiant aux collectivités et groupements actionnaires qui ne disposent pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences, conformément à l'article L.3232-1-1 du code général des collectivités territoriales
 - des missions ponctuelles, spécifiques à des projets précisément identifiés, d'assistance administrative, technique et juridique portant sur la passation et la gestion de contrats de la commande publique ;
 - des missions ponctuelles, spécifiques à des projets précisément identifiés, d'ingénierie financière préalable à la faisabilité opérationnelle et à la planification d'investissements ;
 - la mise en œuvre de toute action ou opération visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables et à encourager la sobriété énergétique ;
 - et d'une manière générale, l'appui aux collectivités ne disposant pas de moyens suffisants pour mettre en œuvre leur politique publique.

À cet effet, la société pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Pour mener à bien ces missions, la société dispose d'un personnel qualifié. Elle peut notamment recruter et bénéficier de personnels mis à disposition ou en détachement et de personne en cumul d'emplois. Le nombre de personnes en détachement ne peut excéder 6 personnes qui doivent être affectées aux fonctions de direction, administratives et financières ou techniques pour permettre à la société de répondre aux attentes de ses collectivités actionnaires ».

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-1 du code général des collectivités territoriales, l'accord du représentant de notre collectivité à l'assemblée générale de la SPL ADTO-SAO sur la modification de son objet social ne peut intervenir sans une délibération préalable de l'assemblée délibérante approuvant le projet de modification statutaire.

Comme conséquence de ce qui précède, sur la base du projet de modification statutaire de la SPL ADTO-SAO,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L.1524-1 et L1531-1,

VU le projet modification de l'objet social arrêté par le Conseil d'administration de la SPL ADTO-SAO en date du 28 novembre 2025 annexé à la présente délibération,

VU le projet de statuts modifiés,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** le projet de modification de l'objet social de la SPL ADTO-SAO arrêté par le Conseil Administration de la Société ;
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs au représentant de la Collectivité à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL ADTO-SAO pour porter un vote favorable à la résolution relative à la modification de l'objet social de la SPL.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire revient sur le projet de centrale d'enrobé, puis évoque un autre dossier susceptible d'avoir des incidences indirectes pour la commune : le projet porté par la société Samin, relatif à l'extraction de sable à Villeneuve-sous-Verberie, assorti d'un remblaiement des carrières.

En sa qualité de vice-président en charge de l'environnement, il indique avoir sollicité le Président de la communauté de communes, Arnaud Dumontier, afin qu'une motion soit déposée. Cette démarche vise à exprimer des inquiétudes concernant la nature des matériaux utilisés pour le comblement des carrières, notamment au regard des risques potentiels liés à la présence de silice ou d'autres substances susceptibles d'impacter la qualité des eaux souterraines.

Il souligne que les services de l'État assurent qu'un dispositif de contrôle est en place. Toutefois, des interrogations subsistent quant à l'efficacité de ces contrôles dans la durée, en particulier si ceux-ci ne portent que sur un nombre limité de camions au regard des volumes concernés, notamment en provenance du Grand Paris.

Monsieur le Maire rappelle que les ressources en eau potable de la commune proviennent de la vallée, notamment des secteurs de Fleurines et Villeneuve-sous-Verberie. Il n'exclut pas l'hypothèse d'interconnexions entre nappes phréatiques, ce qui pourrait, à terme, exposer Verneuil à un risque de contamination. Il insiste sur le caractère stratégique de la ressource en eau, qu'il qualifie d'« or de demain », dans un contexte où sa qualité et sa disponibilité deviennent des enjeux majeurs.

La motion demandant un renforcement des contrôles a été adoptée par le bureau communautaire, composé de l'ensemble des maires. Monsieur le Maire reconnaît qu'il est difficile d'en mesurer à ce stade les effets concrets, mais estime important que la position et les préoccupations des élus, notamment de la commune de Verneuil, soient formellement exprimées.

Il rappelle enfin que, s'agissant de la carrière Séverin, un arrêté a été pris interdisant le passage des poids lourds par les rues de la Vallée Sainte-Geneviève et Carnot. Cette décision fait suite à des sollicitations antérieures du propriétaire, qui envisageait également d'y déposer des déchets issus du Grand Paris, en invoquant un risque d'effondrement des carrières. Dans ce contexte, le périmètre de protection a été élargi afin de préserver la sécurité et l'environnement.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h30

Compte rendu approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés le 09 mars 2026

Arnaud VANNIER
Secrétaire de Séance



Philippe KELLNER
Maire de VERNEUIL-EN-HALATTE

